

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 15

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Mireille Berthuin, Stéphane Mastropietro, Caroline Driol, Anne Isabelle, Christophe Corbet, Thierry Rutgé, Astrid Bouchard, Dominique Capron, Cathy Peloso

Procurations : Frédéric Géromin à Stéphane Mastropietro, Antoine Crezè à Mireille Berthuin

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Gayet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 19 janvier 2024

DELIBERATION N°7

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour les travaux de végétalisation du cimetière communal

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite engager des travaux de végétalisation du cimetière communal.

Ces travaux répondent à des enjeux à la fois économiques, en facilitant l'entretien du lieu par les agents, et écologiques, en favorisant le développement des espaces de biodiversité et la dés-imperméabilisation des sols.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux et constat d'huissier	27 402€	Fonds Vert	21 922 €
		Autofinancement	5 480 €
TOTAL	27 402€		27 402€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme la Maire à solliciter une aide du Fonds Vert au titre de la mesure « Renaturation des espaces » et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 23 janvier 2024
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Sandrine Gayet

La maire
Coralie Bourdelain